



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Entrée en vigueur – Règlement 753-21

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 juillet 2023, le conseil a adopté le règlement 753-21 modifiant le règlement de zonage 753 intitulé « Modification des règles concernant l'usage principal autre que l'habitation dans les zones M-3, M-4 et M-5, ainsi que les usages mixtes et usages multiples dans les zones autorisées ».

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie en date du 20 septembre 2023 et est entré en vigueur ce jour même.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 10 octobre 2023.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form the name "Hugo Allaire".

Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier